

*SÉANCE DU 08 JANVIER 2016*  
*20 H 30*

L'an deux mil seize, le huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. RAIGNEAU Michel, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: Mmes et MM RAIGNEAU, GRAILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, LEBEAU, ALVES, CHABROL, TOUZELET, CHEVALIER, RISSET, ALVERGNAT, MOREAU.

**ABSENT** : Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DESAVEINES Florence

**COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION :**

Mme ALVERGNAT fait remarquer que lors du vote des tarifs du service des eaux, elle s'était abstenue et M. MOREAU avait voté contre.

Elle demande que soit indiqué le motif pour lequel a été réalisé l'emprunt en l'occurrence travaux d'aménagement de carrefour et d'un logement communal.

Elle précise que concernant sa demande pour un éventuel regroupement avec Melleroy, elle ne souhaitait pas connaître les modalités financières à long terme. M. le Maire répond qu'il a contacté le Maire de Melleroy mais que celui-ci ne lui a pas donné de réponse.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

**ORDRE DU JOUR**

***N° 2016-01***

**DETR – ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES**

M. le Maire présente les devis concernant la mise en accessibilité des écoles maternelle et élémentaire :

- SPECIEL (électricité)	735.54 € HT
- ALIZÉ FLUIDES (plomberie)	2 408.00 € HT
- SANI CHAUF (plomberie)	2 345.87 € HT
- SARL THIERRY (maçonnerie)	6 471.80 € HT
- LEBEAU Jean-Michel (maçonnerie)	5 931.46 € HT
- Ent. MOREAU (menuiserie)	6 153.00 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de retenir les devis suivants pour la constitution de la demande de subvention :

- SPECIEL (électricité)	735.54 € HT
- ALIZÉ FLUIDES (plomberie)	2 408.00 € HT
- SARL THIERRY (maçonnerie)	6 471.80 € HT
- Ent. MOREAU (menuiserie)	6 153.00 € HT

Pour un montant total HT de 15 768.34 € HT.

Il sollicite une aide financière dans le cadre de la DETR au taux le plus élevé possible.

Il précise que les travaux seront réalisés en 2016 et financés sur les fonds libres de la commune.

M. le Maire tient à rappeler que les devis doivent être remis sous pli cacheté à la mairie par les entreprises, sans intermédiaire et impérativement à la date qui leur a été communiquée. Ces devis seront ensuite étudiés par la commission compétente.

Le Conseil approuve et confirme cette procédure.

**N° 2016-02**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ DES FÊTES**

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 632.65 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du 14 juillet dernier.

**N° 2016-03**

**STAGE PONEY**

La directrice des écoles sollicite une participation de la commune pour l'organisation d'un stage poney de 10 séances pour les enfants de grande section.

Le coût est de 92 € par enfant pour les 10 séances et réparti de la manière suivante : 15 € par les familles, 17 € par la coopérative scolaire, 30 € par l'APE et 30 € par les municipalités de Triguères et Melleroy.

Douze enfants de Triguères étant concernés, le Conseil Municipal décide d'allouer une somme de 360 € pour l'organisation de cette activité.

**N° 2016-04**

**REPAS DU 3<sup>ème</sup> AGE**

M. le Maire informe le Conseil que la commission des fêtes a retenu la composition du colis et du repas du 3<sup>ème</sup> âge du 24 janvier prochain.

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe à 36.00 € le prix du repas pour les personnes n'ayant pas 70 ans ou les personnes extérieures souhaitant être présentes.

**AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

**N° 2016-05**

**AMÉNAGEMENT DE L'OUANNE**

A la demande de M. RAIGNEAU, M. DE MEYER présente le projet d'aménagement de l'Ouanne proposé par le SIVLO.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne un accord de principe sur le dossier présenté.

M. CACHON Bernard, compte tenu du coût, émet un avis défavorable sur ce dossier et pense qu'un autre aménagement serait possible.

**N° 2016-06**

**PUBLICITÉ SUR LE BULLETIN MUNICIPAL**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents tarifs des encarts publicitaires proposés aux entreprises sur le prochain bulletin municipal :

- 9.55 x 6.60 cm	80.00 €
- 20 x 4.6 cm	100.00 €
- 20 x 14.4 cm	150.00 €

Le Conseil Municipal autorise le recouvrement des chèques correspondants.

### ***N° 2016-07***

#### **CONGRÈS DES MAIRES**

Le Conseil Municipal autorise le recouvrement d'un chèque de 110.00 € correspondant au remboursement des frais d'inscription au Congrès des Maires du 18 novembre dernier qui a été annulé.

### ***N° 2016-08***

#### **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le Conseil Municipal autorise le remboursement de la visite médicale périodique poids lourd payée par M. DUVEAU Fabrice, agent communal, d'un montant de 33.00 €.

#### **COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS**

Le Conseil prend connaissance du compte rendu de la Communauté de Communes en date du 16 novembre, du SAR en date du 28 septembre et du Syndicat du Gâtinais en date du 08 juillet.

#### **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

- Mme ALVERGNAT demande s'il est possible de prévoir un budget pour la formation des élus.

M. RAIGNEAU répond favorablement

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à vingt-deux heures.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU	Mme ALVES	Mme CHABROL
Mme TOUZELET	M. CHEVALIER	M. RISSET	Mme ALVERGNAT	M. MOREAU